

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Correspondance active de Jean-Baptiste André Godin](#)[Collection Godin](#)[Registre de copies de lettres envoyées](#)[CNAM FG 15 \(21\)](#)[Item](#)[Jean-Baptiste André Godin à Virginie Griess-Traut, 6 juin 1881](#)

Jean-Baptiste André Godin à Virginie Griess-Traut, 6 juin 1881

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

Informations sur le document source

Cote FG 15 (21)

Collation 1 p. (464r)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Virginie Griess-Traut, 6 juin 1881, Équipe du projet FamiliLettres (Famillistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 03/02/2026 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/50499>

Copier

Informations sur l'édition numérique

Éditeur Équipe du projet FamiliLettres (Famillistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Droits Famillistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [6 juin 1881](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne) - Famillistère

Destinataire [Griess-Traut, Virginie \(1814-1898\)](#)
Lieu de destination 258, boulevard Voltaire, Paris
Scripteur / Scriptrice [Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

Description

Résumé Godin retourne à Virginie Griess-Traut le roman qu'il ne peut publier dans le journal *Le Devoir*. Il lui indique qu'il ne peut pas accepter la correspondance allemande dont elle lui a parlé en raison de la lignée socialiste toute particulière du journal, et pas davantage la correspondance algérienne, qui « n'aurait point un caractère de permanence et d'authenticité suffisantes ».

Support La copie de la lettre utilise le papier du registre orienté dans le format paysage ; le texte est copié sur deux colonnes, chacune correspondant à une page de la lettre.

Mots-clés

[Administration et édition du journal Le Devoir](#)

Notice créée par [Pauline Pélissier](#) Notice créée le 21/11/2023 Dernière modification le 06/02/2024

Paris 6 Juin 1890

Madame et amie,

J'ai pris connaissance
du document que vous avez
bien voulu m'envoyer,
et je vous le retourne
par ce courrier, sans
recommandation, et en
pouvant faire aucun usage
pour le futur.

Quant à la correspondance
allemande dont vous m'ins-
truite, le devoir ayant une
ligne socialiste toute parti-
culière et ne voulant pas
déroger à ses principes,
il me me paraît pas

possible d'en faire usage.
Il faudrait pour qu'il
puisse être autrement,
être animé d'une sincère
neutralité d'idées et de principes
qui ne me paraît guère
possible en cette circon-
stance.

— La correspondance algérienne
ne peut être acceptée par
le devoir, parce qu'elle n'a
rien pour son caractère
de permanence et d'auten-
tité suffisantes.

Adieu, je vous prie,
Madame et amie, l'assu-
rance de mon dévouement

Edouard